

15. Janvier 1784.

147

M^r. de Calonne ne sort pas de son cabinet depuis au moins douze jours. Il a même suspendu ses audiences, on nous assure qu'il emploie ses momens à de nouveaux arrangements commerciaux & qu'il se propose de renouveler le système de Colbert, en permettant la libre exportation des grains, dont un ouvrage nouveau intitulé le *Bonheur public*, prouve la nécessité. Ce ministre s'occupe aussi des droits de bourgeoisie; on fait qu'un bourgeois peut faire entrer, dans les villes du royaume, quand c'est pour son usage, le bois, le foin, la volaille, la paille même & autres provisions, sans paier aucun droit. Cette faculté est depuis longtems devenue abusive, parce que les domestiques, favorisés par leurs maîtres, font entrer des denrées dans les villes, au moien du droit de bourgeoisie; & ces denrées se vendent, sans avoir satisfait la taxe de l'impôt. Cet abus remédié, il s'établit une sorte d'égalité d'entrée, que le riche & le pauvre font obligés de paier; l'un n'est pas excessif, tandis que l'autre est surchargé. En faisant paier le premier, l'humanité du gouvernement se procure les ressources de donner quelques exemptions au second.

Plusieurs lettres de Toulon assurent que M^r. le chevalier de Bonneval, montant la Mignonne, a pris possession de l'île de Candie & de la Morée, qui aujourd'hui appartiennent, dit-on, en toute propriété à Louis XVI, libre d'en disposer comme il lui plait & d'y faire goûter le culte religieux & les loix de son